



A Varages, le 28 mars 2018,

COMMUNE D'ARTIGUES
RUE DE LA MAIRIE
83560 ARTIGUES

Objet : Information sur la mise en place d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur les parcelles bordant les cours d'eau Vallat du Carme, Les Andrieux ou le Béarn

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire de plusieurs parcelles qui se trouvent à proximité d'un cours d'eau (Vallat du Carme, Les Andrieux ou le Béarn) sur le territoire de la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV) :

A292 lieu-dit LA PLAINE sur la commune de ARTIGUES

A520 lieu-dit LA PLAINE sur la commune de ARTIGUES

Si vos parcelles bordent directement un de ces cours d'eau, il vous incombe de l'entretenir de la bordure de votre parcelle à la moitié du lit du cours d'eau qui lui fait face, dans le respect de la réglementation en vigueur (articles L215-2 et suivants du Code de l'Environnement).

Or, compte tenu de l'importance des travaux à exécuter et de la nécessité de traiter l'ensemble du cours d'eau dans les interventions, la CCPV souhaite prendre votre relais en vertu de ses actions relatives à l'entretien et la restauration des berges de certains cours d'eau de son territoire.

Afin de s'engager dans cette opération sur les cours d'eau, la Communauté de Communes a réalisé une étude pour définir un programme de travaux aux objectifs ciblés :

- Prévention des inondations (ralentissement de la dynamique de l'eau, retrait embâcles et arbres à risques) ;
- Lutte contre les espèces invasives ;
- Lutte contre l'érosion des berges.

Ces travaux, échelonnés sur 5 ans et réalisés par la Communauté de communes, s'inscriront dans une démarche de Déclaration d'Intérêt Général (article L211-7 du Code de l'Environnement) afin de permettre aux entreprises de travaux, d'intervenir sur un espace privé au moment opportun.

Les 5 tomes qui composent l'étude relative au plan d'entretien des berges des cours d'eau précités sont librement consultables en mairie selon leurs horaires d'ouverture :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Artigues	8h00/12h30 14h00/17h00	8h00/12h30	8h00/12h30	8h00/12h30	8h00/12h30 14h00/17h00	
Esparron		8h00/12h00	8h00/12h00		13h00/16h00	10h00/12h00
Rians	8h00/12h00 13h30/16h00	8h00/12h00 13h30/16h00	8h00/12h00 13h30/16h00	8h00/12h00 13h30/16h00	8h00/12h00 13h30/16h00	

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire part de vos observations et remarques sur cette étude entre le 16 avril le 22 mai 2018 sur les cahiers mis à votre disposition en mairie.

De même, si vous souhaitez de plus amples informations, nous vous invitons à contacter le bureau d'études Agrosylva, qui accompagne la Communauté de communes dans cette opération : M. Joël Pouget au 07 82 92 61 93 ou bien par courriel : j.pouget@agrosylva.eu

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président,

Bernard de Boisgelin.